



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

DECLARATION EXPRESSE DE CHANGEMENT DE DOMICILE ou CHANGEMENT DE RESIDENCE

Articles 103 et 104 du code civil

Service
de l'état civil,
des élections
et des formalités
administratives
Rez-de-Chaussée

01 55 18 53 00

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi

→ de 8h30 à 17h30

Le jeudi

→ de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h15

Le vendredi

→ de 8h30 à 16h45

Le samedi

→ de 8h30 à 11h45

Article 103 :

« *Le changement de domicile s'opérera par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement* »

Article 104 :

« *La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile* »

La déclaration de changement de domicile est destinée au service des douanes du pays (hors de l'Union Européenne ou des DOM-TOM) où l'intéressé(e), de nationalité française demeurant à Boulogne-Billancourt, désire s'installer définitivement.

Les personnes détentrices d'un titre de séjour doivent en cas de départ définitif du pays le restituer à l'autorité préfectorale, par conséquent les déclarations de changement de domicile des personnes de nationalité étrangère autres que celle correspondante à l'un des Etats membres de l'Union européenne sont reçues par l'autorité préfectorale.

PIECES A FOURNIR en original

- carte nationale d'identité française ou passeport français sans limite de validité dans la mesure où la personne est reconnaissable **ou** pièce d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- livret de famille uniquement si mention de toute la famille nécessaire
- justificatif de domicile : facture d'électricité, facture de téléphone fixe, quittance de loyer... tout document prouvant que la ou les personnes concernée(s) habitent de façon constante à cet endroit
- adresse précise du nouveau domicile à l'étranger

s'agissant d'une déclaration : la présence du demandeur est obligatoire

Fax : 01 55 18 43 06

SECEFA_BBS_NOTICE_DECLARATION_CHANGEMENT_DOMICILE_2011_06_20_V5

Hôtel de Ville 26, avenue André-Morizet 92104 Boulogne-Billancourt cedex
www.boulognebillancourt.com